

Anton Ridderstad
Université de Stockholm

L'édition française sous l'Occupation (1940-44)

La recherche littéraire a parfois tendance à oublier la fonction essentielle de l'éditeur. Or c'est l'éditeur qui assure la transition du texte au livre et la médiation entre l'auteur et son public. Pratiquement tout texte est soumis à un travail éditorial, d'abord une première lecture du manuscrit envoyé, qui exclut la grande majorité des textes, ensuite, si le texte est accepté, une phase de réécriture plus ou moins détaillée, l'insertion du projet-livre dans une stratégie éditoriale et commerciale, et finalement la prise en charge de la fabrication du livre et sa distribution.

Pourquoi la problématique de l'édition française pendant l'Occupation est-elle importante pour nous, et dans un contexte scientifique ? D'abord, tout simplement comme rappel que le texte littéraire est le plus souvent un livre, et un livre, c'est un produit, soumis, comme tous les produits, aux changements politiques et économiques, ce qui a été particulièrement clair pendant l'époque en question. Le livre n'est pas uniquement un objet historique, mais également un sujet historique ; un moyen de changer la société – du moins les auteurs et les autorités totalitaires en sont persuadés – et c'est pourquoi on voit, pendant cette période, non pas une, mais trois répressions différentes visant la liberté d'expression, à savoir celle exercée par l'Occupant allemand, celle du gouvernement de Vichy et celle de l'Épuration après la Libération. Toutes convaincues de l'impact de la littérature sur les âmes.

Deuxièmement, la problématique est importante dans la mesure où elle contribue à mieux faire comprendre un climat et une situation historique qui s'éloigne de plus en plus. Mystère, ou en tout cas ennui éthique, à nos yeux la convention d'auto-censure passée entre l'occupant et les éditeurs (voir ci-dessous). Incompréhension, de notre part, qui connaissons l'issue, devant l'attitude résignée de la France, et du monde des lettres, après la défaite de juin 40. Stupéfaction totale d'apprendre que Jean Paulhan, fondateur de la Résistance littéraire, et Pierre Drieu la Rochelle, collaborationniste convaincu, travaillaient côte à côte à la maison Gallimard, allaient déjeuner comme si de rien n'était, parfaitement conscients tous les deux des activités de l'autre, parce que l'amitié, et la littérature, comptait plus que l'enjeu idéologique.

Et troisièmement, la problématique s'ouvre sur celle, plus vaste, de la stéréotypisation de l'histoire littéraire. Il y a, pour le lecteur d'une encyclopédie ou d'un manuel, des « héros » et des « traîtres » dans le monde des lettres, en clair les résistants et les collaborateurs, plus ou moins arbitrairement placés dans les deux camps, et quant à l'édition, si elle est mentionnée du tout, elle est souvent réduite aux activités clandestines de par exemple *Les éditions de minuit*.

Déjà avant que la Seconde Guerre mondiale n'éclate, une première censure a été instaurée par le gouvernement français. À partir du 28 août 1939, un contrôle préventif des imprimés était en exercice, une mesure peu surprenante dans un pays en guerre. Après la défaite et avec l'arrivée de l'occupant dans la capitale, les effets sur l'édition ont été plus radicaux : deux maisons d'édition ont été immédiatement fermées à cause de leurs publications expressément anti-allemandes (anti-nazies) de la période d'avant-guerre : les Éditions Denoël et les Éditions Sorlot. Rapidement, un bureau a été mis en place sous la direction de la Propaganda-Abteilung, qui devait notamment s'occuper de l'édition, le « Gruppe Schrifttum ». Celui-ci s'est rapidement mis à l'oeuvre, en établissant une liste des textes non désirables. Suivant cette liste, contenant 143 textes, un peu plus de 20 000 livres ont été confisqués dans un raid effectué dans les librairies de Paris le 27 août 1940.

Pour anticiper la rentrée scolaire, une liste provisoire d'interdiction de certains livres scolaires, notamment dans les matières d'histoire et des langues modernes, a été établie dès le 30 juillet. Bientôt, les autorités comprennent que la première liste est insuffisante ; plusieurs ouvrages subversifs n'y figurent pas et il leur devient de plus en plus difficile de contrôler toute l'édition – les livres confisqués débordent ; dans un raid du 23 septembre 1940, au cours duquel 70 éditeurs ont été visités, 713 382 livres sont saisis, 11 maisons d'édition sont fermées.

Du côté des éditeurs, et entre autres pour des raisons économiques, on désire un retour à l'état normal, et on se déclare prêt à négocier avec l'Occupant pour débloquer la situation. Bernard Grasset prend l'initiative pour négocier les conditions d'une reprise de l'activité éditoriale. Le résultat était la *convention d'auto-censure*, signé par le président du syndicat des éditeurs, René Philippon, et selon laquelle les éditeurs sont libres de publier ce qu'ils veulent, à condition de ne rien publier qui puisse nuire aux intérêts allemands. Cette convention a fonctionné jusqu'en avril 1942 et a permis aux éditeurs de poursuivre leur activité à peu près normalement. Elle a permis aux autorités allemandes de rejeter la responsabilité de la censure sur les éditeurs et de déclarer que c'était les éditeurs eux-mêmes qui avaient « assaini » la littérature.

Une nouvelle liste a été établie, la liste « Otto », du nom de l'ambassadeur Otto Abetz, qui comprenait un plus grand nombre de textes anti-allemands ou subversifs, au total 1060 ouvrages, souvent des textes des écrivains de l'opposition allemande en exil, comme Thomas Mann, dont tous les textes ont été interdits. Nous pouvons indiquer que Gallimard est la maison d'édition qui a le plus de titres interdits sur la liste « Otto », ce qui a donné lieu à des attaques virulentes contre Gaston Gallimard dans la presse collaborationniste. On a accusé Gallimard, et plus particulièrement la *Nouvelle Revue Française (NRF)* sous la direction de Jean Paulhan, d'avoir contribué à la « décadence » et à l'« enjuivement » de la littérature française. Le ton menaçant (« La jeunesse française vous vomit, Gallimard ») a peut-être contribué à la décision de Gallimard d'accepter la condition de la réouverture de sa maison : que la *NRF* se transformerait en une revue collaborationniste, sous la direction de Pierre

Drieu la Rochelle. Évidemment, l'Occupant et les collaborationnistes s'en réjouissaient : la *NRF*, symbole de la littérature d'avant-garde des années 1920 et 1930, réapparaîtrait comme un symbole de la Nouvelle France. La valeur réelle de ce tour de propagande est difficile à mesurer. Le tirage de la revue dépassait rarement les 10 000 exemplaires, à comparer à par exemple le journal collaborationniste *Au Pilon* : 65 000 exemplaires. Il faut ajouter que la *NRF* ne contenait pas uniquement des articles collaborationnistes, loin de là : Gide, Valéry ou Audiberti y publiait régulièrement.

Cette « normalisation » de l'édition française s'est pourtant faite au prix de la fermeture ou de la restructuration de certaines maisons. Celles qui avaient des patrons juifs ont été rapidement fermées, comme Calmann-Lévy et Ferenczi, toutes les deux « aryanisées » et réapparues sous les noms respectifs des « Éditions Balzac » et des « Éditions du Livre moderne », évidemment collaborationnistes et sous emprise allemande. Les « Nouvelles Éditions françaises », anciennement « Éditions Denoël », ont même activement contribué à l'« aryanisation » du monde des lettres, en publiant dès 1940 *Les Juifs en France*, une collection d'essais visant en particulier les intellectuels juifs ou supposés d'origine juive.

À partir de juillet 1941, les nouvelles publications et réimpressions des ouvrages anglais et américains sont interdites, ce qui frappe surtout des maisons d'édition spécialisées dans ce domaine. La liste « Otto » sera suivie d'une deuxième liste, en 1942, puis une troisième en 1943, celle-ci avec un appendice dénonçant 739 « écrivains juifs de langue française ». Ces listes, et la convention de censure entre l'Occupant et les éditeurs constituaient le cadre juridique de l'édition pendant l'Occupation. Dans ce cadre, les éditeurs bénéficiaient d'une certaine liberté, toutefois limitée par la pénurie de papier qui s'est fait de plus en plus visible vers 1943, freinant l'activité éditoriale. Il existait pourtant un important marché noir. Pour l'année 1944, 4,5 tonnes de papier ont été accordées à Grasset qui a effectivement utilisé 71 tonnes tandis que d'autres éditeurs, avant d'accepter un manuscrit, demandaient à l'auteur s'il pourrait fournir le papier nécessaire à l'impression. Dans le journal collaborationniste *L'Appel* du 23 septembre 1943, Charles Dieudonné s'est élevé contre la répartition du papier, en exigeant plus d'interdictions de textes « de mauvaise qualité », en l'occurrence les textes qui ne professaient pas explicitement les bienfaits de l'Occupation.

Dans le même journal, l'éditeur Robert Denoël s'est déclaré favorable à une réglementation de l'édition populaire, et d'autres éditeurs ont publié volontairement des ouvrages expressément collaborationnistes : Drieu la Rochelle publiait exclusivement chez Gallimard (même si *Les chiens de paille* a été interdit, par deux fois : d'abord par les Allemands, ensuite par l'Épuration – le livre ne paraîtra qu'en 1964). Plon a publié le *Maréchal Pétain* par Georges Suarez, un des grands succès de l'époque et Flammarion *Le Testament politique de Richelieu* par Friedrich Grimm.

On ne pourrait pas pour autant dire que les maisons d'édition aient eu une attitude collaborationniste. La convention établie avec les autorités allemandes a été, évidemment, une soumission, mais elle permettait à l'édition de fonctionner à peu près normalement, et, bien

que les maisons censuraient certains de leurs auteurs, des impressions et ventes clandestines étaient possibles grâce au peu de contrôle effectué par les Allemands. Les tentatives des Allemands de s'approprier l'édition française en achetant suffisamment d'actions dans les entreprises pour pouvoir les dominer ont rarement abouti. Les actionnaires se sont en général gardés de vendre aux Allemands ou aux hommes-de-paille collaborationnistes. Hachette a pourtant été entièrement réquisitionnée à des fins de propagande. C'était d'ailleurs le chef du service des librairies à Hachette, Henri Filippachi, qui avait établi la première liste « Otto » après une enquête chez les éditeurs. La liberté relative des éditeurs a pourtant été réduite en avril 1942, officiellement à cause de la pénurie de papier, qui a été donné comme la raison de l'instauration d'une « Commission de contrôle de papier » qui a eu un immense pouvoir, étant en même temps l'attributeur de papier et le censeur. Si les Allemands avaient, du moins à partir d'avril 1942, le pouvoir de la censure, ils ne parvenaient pas pour autant à influencer les nouvelles publications, sauf dans les maisons d'édition qu'ils dirigeaient.

L'hiver 1943-44 voit la véritable crise du monde de l'édition. Les bombardements, les restrictions mais surtout le manque de papier réduisent l'activité éditoriale au minimum. Les stocks s'épuisent, et les éditeurs s'interrogent sur les priorités éditoriales : lancer de nouveaux écrivains ou s'en tenir aux classiques.

Le marché du livre pendant l'Occupation

Dans le domaine littéraire, les éditeurs ont dû répondre, au début de l'Occupation, à une demande croissante ; d'abord parce que l'édition a été empêchée de fonctionner normalement pendant les premiers mois de l'Occupation, ensuite parce que les Français semblaient lire plus en temps de guerre. Les succès de l'Occupation étaient par exemple, chez Gallimard : *Vent de mars* de Henri Pourrat, chez Plon : *Maréchal Pétain* de Georges Suarez, chez Stock : *Les Décombres* de Lucien Rebatet. Ces livres, collaborationnistes, ont tous été vendus à plus de 200 000 exemplaires, et aucun des ouvrages que nous avons consultés n'a indiqué qu'il s'agirait là d'achats de masse de la Propaganda allemande.

Les Allemands ont pourtant essayé de lancer des écrivains mineurs, collaborationnistes, qui ont vu dans l'Occupation leur chance d'accéder à la notoriété. Le chef de l'Amt Schrifttum, Bernard Payr, a écrit en 1942 le livre *Phénix ou Cendres* sur l'avenir de la littérature française, où il accorde une grande confiance aux écrivains ouvertement collaborationnistes comme Drieu la Rochelle ou Chardonne, mais où sont également mentionnés des écrivains plus neutres comme Montherlant ou Giono. Quant aux autres aspects de l'édition, nous pouvons noter qu'un nouveau genre a fait une brève apparition pendant l'Occupation : les ouvrages de circonstance comme *340 recettes de cuisine pour les restrictions alimentaires* par H.P. Pellaprat. Rappelons également que des ouvrages « classiques » comme *L'Étranger*, *L'Être et le néant*, *L'Invitée* ou *Pilote de guerre* ont été publiés pendant cette période.

L'Épuration

Après la libération de Paris, l'édition ne souffre plus de la censure, directe ou indirecte, mais les procès d'épuration empêcheront bientôt le fonctionnement normal de l'édition. Les raisons en sont évidentes : les éditeurs ont continué leur activité pendant l'Occupation, et ils ont même activement contribué à faciliter la tâche de la Propaganda-Abteilung en établissant la liste « Otto ». Pour pouvoir reprendre leur travail, ils ont négocié avec les Allemands pendant l'automne 1940, ce qui a eu pour résultat la convention d'auto-censure. L'activité clandestine au service de la Résistance était négligeable quant aux maisons établies, et même en général – les Éditions de Minuit ont certes joué un rôle héroïque, mais ses tirages étaient très restreints : leur activité littéralement souterraine les obligeait non seulement à réduire les tirages mais aussi à limiter le nombre de pages des livres. Leur plus fort tirage pendant l'Occupation a été *Nuits noires*, de John Steinbeck, à 1500 exemplaires. Les maisons d'édition opérant pour ainsi dire en surface se voient donc incriminés à la Libération, et dans un article du *France libre* le 25 août 1944, les éditeurs « pro-allemands » sont dénoncés : Baudinière, Armand Colin, Denoël, Éditions de France, Gallimard, Grasset.

En septembre 1944, une « Commission d'épuration de l'édition » est créée, qui compte entre ses membres Sartre et Vercors. Dans le climat chaotique et polémique de l'Épuration – l'heure est au règlement des comptes, non seulement des crimes et errances de l'Occupation, mais également de vieilles disputes – d'autres instances se donnent pour tâche de dénoncer les collaborateurs et d'« épurer » le monde des lettres ; bien entendu, la presse y prend part, ainsi que d'autres organismes plus obscurs, comme la « Commission d'épuration du VI^e arrondissement ». Le résultat le plus immédiat de l'Épuration de l'édition a été l'arrestation de Bernard Grasset et Fernand Sorlot, mais presque tous les éditeurs ont été, à un moment ou un autre de ces longues années d'Épuration, mis en cause. Quelques rares maisons n'ont jamais été inquiétées, dont Fasquelle qui avait pourtant publié les discours de Pétain, mais les épurateurs se montraient plus indulgents vis-à-vis des écrits vichystes que des textes pro-allemands. Quant aux éditeurs les plus connus, Gallimard a fini par être lavé des soupçons, surtout grâce à ses détracteurs ; même si sa maison avait publié des auteurs collaborateurs et avait abrité Drieu la Rochelle sous son toit, elle était restée pendant toute l'Occupation la cible préférée de la presse collaborationniste : au moins 38 articles haineux sont relevés au cours du procès comme preuves de l'innocence de Gallimard par ses auteurs défenseurs, dont Sartre et Camus. Robert Laffont a été blanchi par ses amis résistants, pour avoir travaillé dans la Résistance et non pour ce qu'il avait publié ou non pas publié. Le parcours de Robert Denoël a été sinueux pendant l'Occupation ; sa maison a été immédiatement fermée par les Allemands pour ses publications hostiles à l'Allemagne. Il s'est ensuite plié au pouvoir et a publié les discours d'Hitler et il est même allé jusqu'à demander plus de censure. Éditeur en même temps de Céline et d'Aragon, fortement incriminé après la Libération, il s'est décidé de

lutter pour la survie de sa maison, mais a été assassiné dans des circonstances non élucidées en décembre 1945. Son nom a par la suite été blanchi par le verdict en sa faveur qui a terminé le long procès intenté contre sa maison. D'autres éditeurs ont été simplement blâmés ou réprimandés pour certaines publications ou certains actes pendant l'Occupation. Quelques rares éditeurs ont été réellement condamnés. Pour avoir publié des ouvrages comme *La France juive* d'Édouard Drumont, les deux frères Flammarion se sont vus interdire d'exercer leur profession pendant un mois et ont dû publier le jugement à leurs propres frais. Fernand Sorlot a été condamné à 20 ans d'indignité nationale et à la confiscation de ses biens : il avait publié des textes de Charles Maurras et des « Cahiers de l'Institut allemand ». Mais un éditeur sera impliqué dans un procès qui durera onze ans et qui prendra des proportions qu'aucun autre n'a atteintes. Il s'agit évidemment du « Führer de l'édition » : Bernard Grasset. Son cas est si extraordinaire qu'il mérite que nous le regardions de plus près.

Le cas de Grasset

Bernard Grasset était parvenu, pendant les années 20 et 30, à une célébrité qu'aucun de ses concurrents n'avait connue. Sa maison d'édition était une des plus grandes, grâce notamment à la manière très habile dont Grasset se servait de la publicité pour lancer ses livres. Ceci était pourtant un procédé discutable, voire répugnant aux yeux de ceux qui considéraient la littérature comme quelque chose de trop sacré pour être vendue comme n'importe quel autre produit. Ses méthodes et son succès indéniable par exemple dans le lancement de *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon ou *Le Diable au corps* de Raymond Radiguet suscitaient aussi l'admiration, et selon Jean Bothorel qui a publié la biographie de Grasset en 1989, « on le tenait pour l'inventeur de l'édition moderne ». Ce qui a le plus irrité le monde des lettres a été la contestation de Grasset du talent littéraire, et l'importance qu'il donnait aux intérêts du grand public. Citons-le, d'un article du *Figaro* du 9 mai 1924 :

Le talent n'est pas un fait, étant toujours discutable. Il faut y ajouter, pour lancer une oeuvre, une chose indiscutable, comme est sa publication dans une collection recherchée, le fait que l'auteur a 16 ans, ou qu'il est sourd-muet, ou qu'il se trouve en constante dispute avec sa femme.

Les autres maisons d'édition ont dû suivre cette démarche. En dix ans, toujours selon Bothorel, le lancement des livres change radicalement de forme et d'impact. Du sommet de sa célébrité, Bernard Grasset se moquait de certains des aspects et des institutions de la vie littéraire, comme la « Société des gens de lettres ». Cette attitude lui a valu des ennemis « qui n'auront rien oublié en 1944, à l'heure de l'épuration ». Les activités de Grasset pendant la guerre n'étaient pourtant pas tout à fait innocentes. C'était lui qui a pris contact le premier avec les autorités allemandes pour négocier les conditions du rétablissement de l'édition. Il avait par la suite écrit plusieurs articles clairement collaborationnistes, même s'ils n'étaient pas pro-nazis, et il a pu écrire à un collègue allemand : « Il est de votre intérêt comme du

nôtre que nous assurons à l'oeuvre magistrale du Dr. Goebbels tout le rayonnement qu'elle mérite». Or, Grasset a également été condamné à cause de ce qu'il avait publié, comme *À la recherche de la France*, une collection de notes et d'articles écrits par lui-même et suivie d'une série du même titre avec des textes écrits par des auteurs collaborationnistes, comme Suarez et Drieu la Rochelle. Par ses écrits, ses publications et son attitude pragmatique, Bernard Grasset est, à la Libération, le symbole de la collaboration éditoriale ; il faut dire qu'il en sera aussi le bouc émissaire. Il sera, le 20 mai 1948, condamné à l'indignité nationale à vie, et ses biens seront confisqués à 99 %. L'année suivante, Grasset, en mauvais état psychique, est gracié par le Président de la République (Vincent Auriol). Mais les procès ne sont pas pour autant finis. Henry de Montherlant commence un procès contre Grasset. Il l'accuse d'avoir freiné les rééditions stipulées dans leur contrat. Après quatre ans de procès, le contrat est résilié aux torts exclusifs des Éditions Grasset et la maison est condamnée à payer 1,3 millions de francs à Montherlant. Rappelons que *Le solstice de juin*, le livre controversé de Montherlant qui a paru chez Grasset en 1941 et qui s'est bien vendu (25 000 exemplaires pendant l'Occupation) est un des ouvrages que l'on a reproché à Grasset d'avoir publié. Au cours du procès de 1948, le procureur a déclaré : « Un auteur n'est jamais coupable que d'un exemplaire. Un éditeur est coupable de milliers d'exemplaires. Donc l'éditeur doit être poursuivi par la loi avec plus de rigueur que l'auteur ».

Bibliographie

- Assouline, P. 1984 : *Gaston Gallimard*. Paris : Balland.
- Boillat, G. 1988 : *La librairie Grasset et les lettres françaises*. Paris : Honoré Champion.
- Bothorel, J. 1989 : *Bernard Grasset*. Paris : Fasquelle.
- Fouché, P. 1987 : *L'édition française sous l'occupation*. Paris : Université de Paris 7.
- Histoire de l'édition française*. 1986 : Tome IV. dir. Martin, H.– J. et R. Chartier.. Paris : Promodis.
- Loiseaux, G. 1995 : *La littérature de la défaite et de la collaboration*. Paris : Fayard.
- Ridderstad, A. 2001 : *Henry de Montherlant – misogyne et collaborateur ?* Stockholm : Université de Stockholm.
- Verdès-Leroux, J. 1996 : *Refus et violences*. Paris : Gallimard.